

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 21 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 08/12/2022

Date de publication : 20/12/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Bénédicte RUISSEAU, Clément ROUSSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Joseph BRAULT (pouvoir à Yannick LUCAS), Françoise LEOST-TREMEL (pouvoir à Nathalie BONNOUVRIER), Valérie BRUGALAY (pouvoir à Marie-Laure MICHEL), Julien CHAILLOU (pouvoir à Christophe LECLERC), Antoine DEGUEN (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Bénédicte RUISSEAU



AFFAIRE 2022.87 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DES PRES BEAUX D'EN BAS – PHASE 2

Pour rappel, le projet de requalification du quartier « les Prés Beaux d'en Bas » a été divisé en 3 phases de réalisation. Les travaux de la phase 1 démarrent début 2023.

L'avant-projet de la phase 2 a été validé lors du conseil municipal du 14 septembre 2022, pour un montant de travaux estimé à 151 144,85 € HT.

Un marché de travaux sous forme de procédure adaptée a été publié le 28 octobre 2022, pour une date de remise des plis le 22 novembre 2022.

Trois entreprises ont remis une offre.

Après analyse, la commission des marchés, réunie le 6 décembre 2022, propose de retenir l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 154 999,00 € HT, soit 185 998,80 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du 6 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

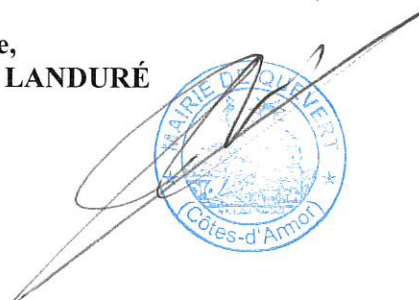
A L'UNANIMITE

ATTRIBUE le marché de travaux à l'entreprise EUROVIA, conformément à la proposition de la commission des marchés, pour un montant total de 154 999,00 € HT, soit 185 998,80 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Maire,
Philippe LANDURÉ**



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 022-212202592-20221215-2022_087-DE